FORMATION INFIRMIER(E)

100% PRISE EN CHARGE ET INDEMNISÉE PAR LE DPC

LA PRISE EN CHARGE PALLIATIVE ET L'ACCOMPAGNEMENT DE FIN DE VIE

+99% de satisfaction des participants

CONTEXTE DE FORMATION

Depuis plusieurs décennies, la société a vu émerger la fin de vie comme objet de discussion publique. Au cours de cette évolution des choix ont structuré l'approche législative et politique de la fin de vie.
Les infirmier.es ont un rôle majeur dans l'accompagnement des personnes en fin de vie, ce qui implique un investissement important ainsi que la nécessité d'être outillé pour accompagner le patient et ses proches.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- Permettre aux stagiaires d'évaluer leurs acquis initiaux sur le sujet de la formation.
- Situer l'accompagnement des personnes en fin de vie et des soins palliatifs dans le contexte social, médical et médico-social.
- Préciser les besoins des personnes en fin de vie après avoir défini les soins palliatifs.
- Identifier et analyser ses propres attitudes et pratiques professionnelles face l'accompagnement des personnes en fin de vie et aux problèmes rencontrés.
- Savoir adapter la prise en charge et mobiliser les ressources en fonction des besoins de la personne en fin de vie.
- Évaluer les acquis de formation et traduire l'ensemble des savoirs (initiaux et acquis) en objectifs et moyens d'amélioration des pratiques professionnelles.

FORMAT DE LA FORMATION

Formation dispensée en présentiel sur 2 journées. (14 heures).
L'animation pédagogique favorisera des méthodes participatives adaptées à la formation action au travers d'analyse de pratiques, d'étude de cas cliniques et de partage d'expériences.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour bénéficier du financement DPC, un compte DPC doit être créé sur agencedpc.fr puis une demande de prise en charge réalisée sur mondpc.fr, en renseignant la référence de votre formation : 12642325006.
- La prise en charge par l'ANDPC est octroyée dans la limite de 2 jours par an, soit un total de 14 heures de formation sur l'année.
- Une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC est versée par l'ANDPC.
- Pour toute question, contactez-nous au 02 99 68 83 19.